



Le Trait d'union

Bulletin d'information de la Municipalité d'Eastman
Février 2014, Volume 14, numéro 1

www.muneastman.ca

SOMMAIRE

- Mot du maire.....2
- Budget 2014.....3
- Sécurité incendie4
- Faits saillants janvier 2014.....5
- Formation des comités.....6
- Sentiers Missiquoi Nord6
- Usine de filtration.....7
- Coop Santé Eastman.....7
- Loisirs8
- Chroniques vertes9
- Arpela.....10
- Capsule historique.....10
- Club de l'âge d'or.....11
- Correspondances11
- Alerte à largile du frêne.....11
- Comité consultatif d'urbanisme...12
- Arts et culture.....12
- Bibliothèque12

LES PLAISIRS D'HIVER 2014

Le 25 janvier dernier a eu lieu la journée dédiée aux Plaisirs d'hiver d'Eastman. Malgré une température hasardeuse, petits et grands se sont réunis au Parc des sports pour profiter des nombreuses activités de la journée : randonnée animée en raquette, patinage libre et hockey, glissades sur tube, jeux gonflables, hockey balle et olympiade des familles, tire sur la neige et tours de calèche.

La municipalité tient à remercier ses partenaires et commanditaires de la journée :

Club Lions d'Eastman - Service incendie d'Eastman - Michèle Desrochers - École du Val-de-Grâce - Excavation N. Jeanson - Haut Bois Normand



Un village de charme grandeur nature



Chers citoyens, chères citoyennes,

Je profite de ce bulletin pour vous rappeler l'importance d'être prêts à faire face à certaines situations qui souvent sont hors de notre contrôle. Je veux faire un petit retour sur la mini crise de verglas dont nous avons été victimes durant la période des fêtes.

Aujourd'hui, c'est parfait, l'électricité est revenue, mais seriez-vous prêts demain matin à vivre les mêmes conditions ? Si la réponse est non, peut-être avez-vous quelques devoirs à faire !

Premièrement, la majorité des pannes durant la période des fêtes a été causée par les branches qui touchaient aux fils électriques. Une des actions que vous pouvez faire en tant que propriétaire serait de couper les arbres qui sont en dessous des lignes électriques et aussi les branches qui se rapprochent des fils. Assurez-vous qu'il n'y a aucun danger à le faire, ou contactez un électricien qualifié.

Deuxièmement, l'achat d'une petite génératrice pourrait certainement vous éviter bien des ennuis. Elle peut servir à vous éclairer, à faire fonctionner une pompe de puits pour votre eau, un réchaud ou autres, à refroidir le réfrigérateur et le congélateur, à alimenter une unité de chauffage... bref, vous rendre de précieux services.

Au cours du mois de décembre, les membres du conseil se sont réunis pour planifier le budget 2014. Bonne nouvelle pour les payeurs de taxe, le taux de taxe foncière baisse de 3,72 %, malgré l'ajout de nouvelles dépenses hors de notre contrôle. Vous trouverez les détails dans les prochaines pages. Suite à cet exercice, la municipalité travaille actuellement à la rédaction d'une nouvelle politique de remboursement des surtaxes imposées pour les non-résidents lors de l'inscription de nos jeunes à diverses activités sportives offertes par la ville de Magog. Les modalités et le choix des activités visées seront définis au cours des prochaines semaines.

La municipalité a également adopté son plan triennal d'immobilisation de voirie au montant de 350 000 \$ pour 2014, 250 000 \$ pour 2015 et 300 000 \$ pour 2016.

Bonne nouvelle pour les résidents du secteur du chemin des Dilligences et Orford-sur-le-Lac !

Suite à la réception d'un avis de l'office des transports, nous avons dû nous résoudre à fermer le pont de bois du chemin Orford-sur-le-lac, pour des raisons de sécurité. Dès la réception de l'avis, nous avons fait les représentations qui s'imposaient. Malheureusement, la personne responsable de la prise de décision finale était en congé jusqu'au 13 janvier 2014. À son retour, nous nous sommes mis d'accord sur les travaux de correction à effectuer. Suite à la réalisation de ces travaux, elle a pu émettre un avis de réouverture en date du 24 janvier 2014. Je tiens à remercier les gens du secteur pour leur patience et leur compréhension du dossier.

Enfin, c'est avec regret que j'ai appris le décès de M. Jean-Guy Nadeau qui a été conseiller municipal durant 8 ans. J'ai eu le plaisir d'apprendre et de travailler à ses côtés durant ces années. Il a été l'un des fondateurs du comité consultatif en environnement, qui, à ce jour, se veut un comité très performant. Je m'en voudrais de ne pas vous rappeler qu'il était aussi celui qui entretenait le réseau de ski de fond de la Montagnarde. De plus, il a largement contribué par son expérience à la mise en place de la Coop de santé d'Eastman, dont il a été le président jusqu'en décembre dernier. Au nom des membres du conseil et du personnel municipal qui ont connu M. Nadeau, je tiens à exprimer à sa femme Denise, ainsi qu'à ses enfants Suzie et Raynald, nos plus sincères condoléances.



Yvon Laramée, maire

...

MC MONTY COULOMBE
S.E.N.C.
Avocates & avocats
234, rue Dufferin, bur. 200, Sherbrooke QC J1H 4M2
Tél. : 819 566-4466 - Téléc. : 819 565-2891 - montycoulombe.com

PME INTER
NOTAIRES
Amélie Gérin, notaire
GÉRIN POMERLEAU COUTURE
NOTAIRES s.e.n.c.r.l.
Notaires et conseillers juridiques
324, rue Principale Ouest, Magog QC J1X 2A9
Tél.: 819-843-3793 Téléc.: 819-843-7699 agerin@notarius.net

BRISSON RICHARD
LE GROUPE EXPERT DRAINS
530 Ch. George-Bonnallie | Eastman | Québec J0E 1P0 | 450-297-0297
1-866-479-6441 | www.expertdrains.com | Estrie

BUDGET 2014

Le conseil municipal a adopté son budget pour 2014. Celui-ci a été réalisé à la suite d'une analyse très serrée de la part des membres du nouveau conseil. Ce budget comporte d'excellentes nouvelles pour l'ensemble des citoyens.

• Budget global en baisse

Le budget de la municipalité baisse de près de 112 000 \$, passant de 4 045 459 \$ à 3 933 510 \$.

• Un budget orienté vers la protection de l'environnement

Le budget innove en créant un Fonds dédié à la protection de l'environnement. Dès 2014, un fonds de 30 000 \$ sera mis en réserve pour des interventions spécifiques qui pourraient devenir nécessaires pour la protection de l'environnement. Ce fonds sera constitué à raison d'un tarif de 10,43 \$ par compte de taxe (matricule).

• Recherche d'une plus grande équité entre l'ensemble des citoyens

Les membres du conseil se sont montrés préoccupés afin que chaque citoyen assume sa juste part des différents services auxquels il a droit. Cette recherche d'équité s'est traduite par l'imposition d'un tarif pour trois éléments du budget. À noter que les deux derniers éléments étaient auparavant financés à même la taxe foncière.

- 10,43 \$ Mise en place du nouveau Fonds Environnement
- 15,40 \$ Solidarité sociale (soutien à certains organismes communautaires du milieu)
- 13,91 \$ Activités de loisirs

• Taux de taxation en baisse de plus de 0,02 du 100 \$ d'évaluation

Même en tenant compte de l'intégration de trois éléments précédents, le taux global de taxation baisse d'environ 0,02 \$ du 100 \$ d'évaluation. Cette baisse s'explique par l'effet combiné de la diminution du budget et l'augmentation de la valeur foncière liée aux nouvelles constructions.

• Budget équilibré malgré une hausse de plusieurs coûts

Le budget 2014 est marqué par une hausse des coûts dans plusieurs secteurs d'activités. Cette augmentation de quelque 151 000 \$ se répartit ainsi :

- + 14 000 \$ Ajout de la 2^e et dernière partie des ajustements en équité salariale
- + 43 785 \$ Hausse des coûts de la SQ de 13,35 %
- + 23 200 \$ Hausse des frais d'entretien et d'opération de l'usine de filtration d'eau potable de 64 %
- + 30 000 \$ Création du Fonds pour l'environnement
- + 40 000 \$ Manque à gagner sur le retour de la TVQ

Heureusement, pour compenser ces hausses, tout en diminuant le budget global, la municipalité a pu diminuer ou éliminer certaines dépenses. Environ 173 000 \$ ont été coupés par rapport au budget précédent soit par choix des membres du conseil, soit parce que des dépenses n'étaient plus requises.

- 50 000 \$ Diminution du montant affecté à la réfection des rues asphaltées (voirie)
- 17 000 \$ Diminution du montant pour l'éclairage DEL
- 18 620 \$ Fin de la subvention pour le centre sportif régional Memphrémagog (La Ruche)
- 15 000 \$ Retrait du montant pour les élections
- 18 000 \$ Fin des activités du 125^e anniversaire
- 45 000 \$ Fin du paiement en capital et intérêt du camion incendie (2008)
- 10 000 \$ Retrait du montant pour les vidanges des étangs aérés

...

Maintien du budget d'investissement en immobilisation

Tout en diminuant son budget global et tout en abaissant le taux de taxation, le budget 2014 comprend tout de même d'importants investissements en immobilisation. Voici les principaux éléments adoptés le 20 janvier dernier, ainsi que les sources de financement prévues.

3 742 397 \$	Usine de filtration de l'eau potable. Plus de détails sur ces investissements sont présentés dans un encadré.
620 635 \$	Reconstruction du barrage du lac Orford. Ces travaux devaient être effectués en 2013 mais ils ont dû être reportés au printemps 2014. La municipalité d'Austin assume 30 % du coût total de ces travaux.
648 175 \$	Réfection des chemins des Boisés de la Héronnière. Le règlement d'emprunt sectoriel pour ces travaux sera remboursé exclusivement par les propriétaires de ce secteur.
350 000 \$	Investissements pour la réfection de rues asphaltées. De ce montant, comme ce fut le cas au cours des quatre dernières années, 100 000 \$ est puisé à même le surplus accumulé. Le montant restant (250 000 \$) est financé par la taxe spécifique (0,057306 \$ par 100 \$ d'évaluation).

Exemple de l'évolution du compte de taxes municipales

Le tableau suivant présente une simulation de l'évolution du compte de taxe municipal entre 2013 et 2014. Il ne tient pas compte des taxes sectorielles et présente uniquement le total du compte de taxes, sans distinguer les composantes sous forme de taxe foncière ou sous forme de tarif. Il s'agit ici d'exemples, certains taux peuvent varier de façon minimale.

	Valeur de la propriété au rôle d'évaluation	Compte total en 2013	Compte total en 2014	Différence 2013-2014	
				Montant	Taux
Sans services aqueduc-égout	75 000 \$	462,6 \$	474,5 \$	12 \$	2,6%
Sans services aqueduc-égout	250 000 \$	1 790,5 \$	1 768,9 \$	-22 \$	-1,2%
Sans services aqueduc-égout	500 000 \$	3 332,5 \$	3 218,1 \$	-114 \$	-3,4%
Avec services aqueduc-égout	250 000 \$	2 460,4 \$	2 360,1 \$	-100 \$	-4,1%
Avec services aqueduc-égout	500 000 \$	4 002,4 \$	3 809,3 \$	-193 \$	-4,8%

Comparaison entre le compte de taxes de 2013 avec celui de 2014
(taxes sectorielles exclues de ce calcul)

...

Un message de M. Daniel Lefebvre, directeur du service incendie.

SÉCURITÉ INCENDIE : RÈGLEMENT 2009-14

Voici le contenu de l'article 12 de ce règlement concernant les numéros civiques

- 12.1. Tout bâtiment pour lequel une adresse civique est attribuée doit être identifié par le numéro correspondant à cette adresse civique.
- 12.2. Le numéro de l'adresse civique doit être installé en permanence sur la façade du bâtiment ou en bordure de la voie publique ou du chemin privé.
- 12.3. Le numéro civique correspondant à l'adresse civique doit être placé en évidence de telle sorte qu'il soit facile de le repérer à partir de la voie publique ou du chemin privé.
- 12.4. Si l'implantation du bâtiment ou la configuration de l'entrée privée fait en sorte que le numéro civique est peu ou pas visible, ou si le bâtiment est situé sur un chemin où la vitesse permise est de plus de 50 km/heure, il faut, en plus des exigences prescrites aux articles 12.1 à 12.3., apposer le numéro civique sur un support spécialement prévu à cet effet de façon à ce que ce dernier soit visible en tout temps, de chacune des directions de la route.
- 12.5. L'inscription doit être en chiffres arabes, en position horizontale, de couleur contrastante avec le fond. La hauteur des chiffres ne doit pas avoir moins de cent (100) millimètres ou quatre (4) pouces de hauteur et moins de quinze (15) millimètres / les trois cinquième (3/5) de pouce de largeur.



...

FAITS SAILLANTS DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 13 JANVIER 2014

• Correspondances

- Le ministère des Transports du Québec prévoit apposer une nouvelle couche d'asphalte sur la route 112, entre le chemin de la Renaissance et la limite de la municipalité d'Austin (halte routière du lac Orford) ; cela comprend l'asphaltage d'un accotement d'un mètre de chaque côté de la route. Cependant, pour rendre plus sécuritaire l'utilisation de cet accotement tant par les piétons que par les cyclistes, le ministère offre de l'augmenter à 1,75 m, cela avec la participation financière des municipalités concernées. Le conseil municipal a décidé d'accepter cette proposition qui implique un engagement budgétaire d'environ 18 000 \$.

• Administration

- Les membres du conseil ont accordé une augmentation salariale de 1% aux employés et aux élus ; certains employés ont également droit à un ajustement lié à l'équité salariale. La secrétaire-trésorière adjointe a été reclassée dans l'échelle salariale ; quant à la directrice générale, elle bénéficie d'un ajustement salarial de 2 %.
- La construction de l'usine d'eau potable se poursuit selon l'échéancier prévu ; un paiement de 232 626 \$ a été autorisé pour les travaux effectués.

• Loisirs, Parcs, terrains de jeux et Tourisme

- Le conseil a renouvelé le mandat des différentes personnes ressources qui, dans le cadre de l'entente inter-municipale des loisirs, animent les différents cours de yoga, d'espagnol, de musique, de dessin/peinture, et de soccer qui se donnent dans les locaux de l'école du Val-de-Grâce.
- Un montant maximal de 7000 \$ a été autorisé pour l'organisation de la journée *Plaisirs d'hiver* qui s'est tenue le 25 janvier dernier.
- Comme la personne qui s'occupait de tracer les pistes de ski de randonnée ne peut plus le faire et qu'aucun autre fournisseur n'a été trouvé, il a été décidé que la municipalité acquerra un appareil pour l'entretien des pistes.

• Sécurité publique

- Les membres du conseil ont exprimé par résolution leurs félicitations au directeur du service Sécurité civile, M. Daniel Lefebvre, qui vient d'obtenir son diplôme de Technicien en préventions des incendies. Il pourra dorénavant effectuer les visites de prévention dans les différents commerces de la municipalité.
- Le conseil a également autorisé le directeur du service Incendie à coordonner un exercice pour l'équipe des pompiers sur le site du 32 des Pins Sud.

• Règlements

- Le conseil municipal a adopté sous la forme de projet de règlement un nouveau code d'éthique et de déontologie. Ce document peut être consulté ou obtenu à l'hôtel de ville.
- Deux avis de motion ont été donnés, soit pour modifier le règlement de zonage 2012-08 et pour adopter un nouveau règlement de gestion des matières résiduelles. Des informations plus précises seront fournies ultérieurement.

...

URBANISME

Mot de l'inspecteur en bâtiment et environnement, Simon Provençal

Même pendant l'hiver, nous pensons à nos projets. Nouvelle maison, un garage 2 étages etc.

Prenez donc le temps d'en parler avec l'inspecteur, il est là pour ça, même chose pour la planification des travaux. Par exemple, vous prévoyez commencer en avril ? Il y a une période de dégel décrétée par le ministère des transports, généralement entre mars et mai. Vous voulez bâtir un garage, maison ou remise? Sachez que, selon le secteur, votre demande devra passer obligatoirement par le comité consultatif en urbanisme, ce qui implique un délai supplémentaire.

Du nouveau pour le territoire agricole – Zonage « A » et « AF »

La MRC de Memphrémagog a fait une demande à portée collective à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en 2010. Cette demande a été acceptée par la CPTAQ en mai 2013 et intégrée à notre réglementation de zonage en décembre 2013.

Ce règlement à portée collective comporte, entre autres, l'autorisation de construire des résidences dans la zone agricole permanente (zone verte) à des endroits précis et sous certaines conditions, par exemple, une superficie minimum de 10 hectares (25 acres). Ce nouveau règlement est maintenant en vigueur.

Pour connaître toutes les conditions et les possibilités de ce nouveau règlement, vous pouvez contacter l'inspecteur en bâtiment, par courriel, au : urbanisme@muneastman.ca.

...

FORMATION DES COMITÉS DE TRAVAIL

Lors de sa rencontre du 13 janvier, les membres du conseil ont formé les différents comités de travail. Par défaut, le Maire fait partie de tous les comités même s'il assume la responsabilité particulière dans certains. Voici donc la répartition des dossiers.

Comités 2014	Yvon Laramée	Maurice Séguin	Jean-Maurice Fortin	Nathalie Lemaire	Michel Fréchette	Patrick McDonald	Philippe-Denis Richard	Marie-Lou Laramée
Comité des maires de la MRC	♦				♦ Remplacement			
Comité Consultatif en Urbanisme	♦		♦				♦	
Comité Arts et culture et Bibliothèque	♦			♦			♦	
Comité Communication et Trait d'Union	♦			♦	♦			
Comité Eastman en Santé	♦							♦
Comité Environnement	♦			♦		♦		
Comité Sécurité publique	♦	♦					♦	
Comité Aqueduc et Égout	♦				♦			
Comité Voirie	♦	♦	♦					
Comité régional Missisquoi Nord	♦				♦	♦		
Conseil d'administration Action Memphré-Ouest	♦				♦	♦ Remplacement		
Comité Promotion touristique	♦							♦
Comité administratif	♦				♦		♦	
Comité Piste cyclable La Montagnarde	♦			♦				
Comité intermunicipal de loisirs	♦			♦				♦

...

LES SENTIERS DE LA VALLÉE MISSISQUOI-NORD SONT ACCESSIBLES

EN TOUTES SAISONS

Missisquoi-Nord poursuit son projet de mise en valeur écotouristique de la belle vallée de la rivière Missisquoi-Nord. Les quatre municipalités qui habitent la vallée ont uni leurs efforts afin de faire de ce grand territoire un lieu par excellence pour permettre à leurs citoyennes et citoyens d'apprécier les charmes du paysage tout en s'adonnant à la sortie plein-air de leur choix.

L'hiver est l'occasion parfaite pour visiter les sentiers de randonnée à pied, en raquettes ou en ski hors-piste.

Les sentiers sont bien balisés, il suffit de suivre les affichettes marquées « MN ». Le départ se fait au Parc Missisquoi, 37, rue des Pins. Un stationnement est disponible, et c'est gratuit ! Les sentiers sont aussi aménagés pour les amateurs de Geocaching, une activité idéale à pratiquer en famille.

Vous obtiendrez la carte de la Vallée au bureau d'accueil touristique d'Eastman, ou sur notre site web : www.missisquoinord.com.

Afin d'aider à préserver l'accessibilité en tout temps aux sentiers, nous sommes à la recherche de personnes volontaires pour aider à entretenir et animer les sentiers. Si vous êtes intéressés, communiquez avec nous à cette adresse : benevole@missisquoinord.com

...



USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE

Depuis l'automne dernier, nous pouvons observer la construction de la nouvelle usine de filtration de l'eau potable au coin de la rue Principale et du chemin Orford-sur-le-Lac. La structure est simple : son architecture s'apparente davantage à une résidence qu'à un bâtiment industriel et s'intègre bien à son environnement.



D'abord, la question des coûts

3 742 497 \$	Investissements en immobilisations
- 2 460 956 \$	Subvention du gouvernement du Québec
- 611 750 \$	Affectation du montant provenant de la TECO (taxe d'accise sur l'essence et contribution du Québec)
- 20 000 \$	Affectation du Fonds Aqueduc
649 791 \$	Montant de l'emprunt à être remboursé par les utilisateurs.

Environ 275 utilisateurs assument les coûts de l'usine (coûts d'opération et remboursement de l'emprunt); la part de chacun est calculée à partir du nombre d'unités attribuées selon l'usage.

Cependant, il faut savoir que la municipalité est un utilisateur important de l'eau, que ce soit pour les édifices publics, les parcs, la patinoire, le service incendie... À cette fin, il est établi que la municipalité est responsable de 15 % des coûts. Le montant correspondant à ce 15 % est réparti entre l'ensemble des citoyens dans le taux de taxe foncière générale. Évidemment, les propriétaires utilisateurs directs du réseau d'eau paient à la fois leur part des 85 % restants et le montant inclus dans la taxe foncière générale.

Échéancier prévu

- Octobre 2013 Début des travaux
- Avril 2014 Début des tests de fonctionnement
- Mai 2014 Travaux complétés
- Juin 2014 Entrée en fonction

...

LA COOP SANTÉ EASTMAN ET LES ENVIRONS VOUS SOUHAITE BONNE ANNÉE 2014!

Au début 2013, l'objectif du conseil d'administration de la Coop Santé Eastman et les environs consistait à tout mettre en œuvre pour ouvrir ses portes au cours de l'année. C'est donc avec la fierté du travail accompli que nous nous adressons à vous en ce début d'année.

Aujourd'hui, il convient de remercier le docteur Mario Wilhelmy et son équipe, à l'œuvre depuis l'ouverture le 5 novembre dernier. En second lieu, il faut souligner la contribution des membres de la Coop qui, par leur engagement, indiquent de manière concrète leur appui et leur volonté de voir la Coop grandir un peu plus chaque jour.

Des remerciements vont également aux nombreux bénévoles et aux membres du conseil d'administration, qui se sont consacrés bénévolement pendant des mois à la mise sur pied de ce beau projet de communauté et ce, en y mettant temps, énergie et passion.

Enfin, il ne faut surtout pas oublier de souligner l'appui des partenaires financiers de la Coop. Des partenaires comme la Municipalité d'Eastman qui nous offre un engagement s'inscrivant en tout point dans l'esprit de coopération que l'on souhaite maintenir au cœur même du projet.

L'ouverture toute récente de la Coop, même à une seule journée par semaine, démontre déjà qu'une telle initiative a sa place dans notre milieu. Nos objectifs pour la prochaine année sont de deux ordres. D'abord, une augmentation constante du nombre de membres, pierre d'assise du projet. Ensuite, une augmentation graduelle du nombre de services offerts; des services qui sont en lien direct avec le nombre de membres car la capacité financière de la Coop y est directement reliée.

La Coop Santé Eastman entreprend donc la nouvelle année en toute confiance, convaincue que c'est tous ensemble que nous continuerons à promouvoir l'implantation et la stabilité de ce projet... Notre projet!

En terminant, la Coop Santé Eastman tient à souligner l'apport irremplaçable de M. Jean-Guy Nadeau, récemment décédé. Artisan de la première heure dans la création de la Coop Santé Eastman, monsieur Nadeau aura occupé le poste de président du Conseil d'administration de la Coop jusqu'à la fin de la dernière année. Le Conseil d'administration offre ses plus sincères condoléances à sa fille Suzie, vice-présidente du conseil d'administration de la Coop Santé Eastman, à sa famille et à tous ses proches.



LOISIRS

Retour sur le défilé de Noël

C'est le 7 décembre dernier qu'a eu lieu le traditionnel défilé du Père Noël. Malgré le froid, nombreux furent les visiteurs pour les activités organisées au Parc du temps qui passe en après-midi et le défilé en soirée.

La municipalité tient à remercier tous ses partenaires et commanditaires ainsi que les entreprises ayant participé au défilé.

Partenaires & commanditaires

Club Lions d'Eastman * Service incendie d'Eastman * Sûreté du Québec * Paroisse Saint-Édouard d'Eastman * Cabaret Eastman * Café Bistro les Trois Grâces * Bistro Saint-Édouard * La Place du Village * Groupe Ouellet * Beignes Dora * Savonnerie des Diligences

Cortège du défilé

Les Entreprises Richard Brisson Inc. * Letiga * Les Correspondances d'Eastman * Pharmacie Christine Murphy * Club Lions d'Eastman * Les Serres Simard * Cabaret Eastman * Gilles Brouillette et Bistro Les Trois Grâces * Normand Jeanson Excavation inc. * Remorquage Jean Boisvert * Massothérapie Édith Beaulieu * Savonnerie des Diligences * COCOLAB * M. le Maire * Père et Mère Noël

Merci à vous tous de contribuer au succès de cette activité !



LES
Féeries
de
Noël
D'ESTMAN

Calendrier des activités des loisirs pour l'année 2014

Notez bien sur vos agendas les dates des événements prévus tout au long de l'année :

- Samedi le 7 juin - Fête de la Pêche
- Lundi le 23 juin - Fête Nationale
- Vendredi le 31 octobre - Village des bizarreries
- Samedi le 13 décembre - Défilé du Père Noël

Surveillez votre boîte aux lettres ! Plus d'informations sur les activités vous seront envoyées au cours des prochains mois.

Vous aimeriez vous impliquer à la réalisation d'une ou plusieurs de ces activités ? N'hésitez pas à communiquer votre nom au service des loisirs.

Le service des loisirs est à la recherche de personnes intéressées et possédant les connaissances pour mettre en place un tournoi de balle donnée familiale au mois de juillet prochain.

PASSES DE SKI AU MONT ORFORD

La municipalité vous rappelle que la procédure pour l'utilisation des accès VIP à la station de ski du Mont-Orford les samedis et dimanches est la suivante :

- Réservation par téléphone uniquement, le vendredi entre 13h00 et 15h00. Composez le 450-297-3440 et la réceptionniste s'occupera de prendre en note la journée désirée ainsi que vos coordonnées pour les communiquer aux employés du service à la clientèle du Mont-Orford.
- À votre arrivée à la station, veuillez vous présenter au service à la clientèle muni d'une preuve de résidence et d'une pièce d'identité avec photo. Les employés de la station vous remettront votre billet.

Merci de votre compréhension.

Afin de permettre l'utilisation des accès VIP au plus grand nombre de citoyens possible, en semaine ou lors des fins de semaine, la municipalité effectuera un tri parmi les utilisateurs lorsqu'elle le jugera nécessaire.

CHRONIQUES VERTES

Collecte de matières putrescibles : c'est parti !

La première collecte des bacs bruns a eu lieu le 28 janvier dernier dans notre municipalité. S'il est vrai que le tri des matières compostables peut s'avérer fastidieux au début, pensez à toutes ces tonnes de matières qui ne se retrouveront pas dans les sites d'enfouissement de la région menaçant d'être saturés ! L'habitude sera vite prise, et nous vous encourageons à persévérer tout au long de l'année. Votre participation active permettra à notre municipalité non seulement de diminuer substantiellement la quantité de déchets produits, mais également d'augmenter le montant des redevances versées par le gouvernement selon notre performance, et par conséquent de diminuer les coûts de traitement des déchets, qui sont chargés sur votre compte de taxes. Les personnes qui compostent et recyclent déjà ont pu constater depuis longtemps que leur bac à déchets n'est pas souvent plein, même après un mois complet ! C'est pourquoi ces derniers ne seront collectés qu'une seule fois par mois pour l'année 2014.

Vous avez déjà reçu notre guide de gestion des matières résiduelles, dans lequel vous trouverez les réponses à toutes vos questions, mais si vous l'avez égaré, sachez qu'on peut le retrouver en ligne sur notre site web. Quelques copies supplémentaires sont aussi disponibles à l'hôtel de ville et à la bibliothèque municipale.

Mention « JE SUIS ÉCORESPONSABLE » !

Cette mention est attribuée par la municipalité et vise à faire la promotion des ICI (Institutions, commerces et industries) participant à la collecte du recyclage et du compost. L'importance de réduire les déchets générés dans notre société devient un enjeu de plus en plus important, c'est pourquoi la municipalité souhaite, par cette action, encourager non seulement le secteur résidentiel, mais également le secteur ICI à faire des efforts en ce sens. Pour pouvoir les identifier, les ICI participants sont munis d'autocollants portant la mention « Je suis écoresponsable » sur leurs bacs et la liste sera mise à jour sur le site internet.

Voici la liste des ICI inscrits au programme de collecte pour 2014 :

1. Restaurant La Bicoque
2. Restaurant Bistro Les Trois-Grâces
3. CPE La pleine lune
4. École du Val-de-Grâce
5. Pâtisserie Aux Avelines
6. Pharmacie Proxim
7. Coop santé Eastman
8. Centre de santé Spa Eastman
9. Savonnerie des Diligences

Félicitations aux ICI participants !

Vous êtes un commerce, une institution ou une industrie et vous souhaitez adhérer au programme ? Remplissez le formulaire d'inscription disponible sur le site web de la municipalité et retournez-le à l'adresse courriel suivante : environnement@muneastman.ca ou directement au comptoir de l'Hôtel de ville. Pour plus d'informations, contactez-nous ou rendez-vous sur notre site web !

Conférences 2014

Cette année encore, la municipalité, la SEVE et les municipalités environnantes (Austin, Bolton-Est) organisent une série de conférences et d'activités gratuites (pour les membres de la SEVE et/ou les résidents des villages participants) sur le thème de l'environnement. On peut trouver le programme détaillé sur le site web de la municipalité et des copies papier sont disponibles à l'hôtel de ville ainsi qu'à la bibliothèque municipale.

Elles seront bientôt de retour!

Comme à chaque année, les bernaches s'apprêtent à revenir s'installer à Eastman. Nous voulons vous rappeler qu'il est interdit de les nourrir, et qu'il est conseillé de ne pas les laisser s'installer sur votre terrain. N'oubliez pas que leur présence peut nuire à la qualité de l'eau des lacs, pouvant même les rendre impropres à la baignade ! Plusieurs mesures peuvent vous aider à les éloigner. Le guide de gestion des bernaches, du Service Canadien de la Faune vous donnera toutes les informations nécessaires. Vous le trouverez dans la section Environnement de notre site web. En voici un court extrait :

DÉBUT DU PRINTEMPS :

- RENDRE LES LIEUX D'ALIMENTATION MOINS ATTRAYANTS
 - Cette méthode convient à toutes les saisons, mais il est recommandé de l'appliquer avant que les bernaches arrivent et commencent à établir leurs territoires.
 - Modifiez l'aménagement paysager tel qu'indiqué à la section 7.1.2.
- EMPÊCHER LA NIDIFICATION
 - Commencez tôt à dissuader les bernaches, car les couples peuvent se choisir un site de nidification dès février. Vers le milieu ou la fin de mars, la plupart des couples ont déjà établi leur territoire de nidification.
 - Découragez la nidification en utilisant des techniques de modification de l'habitat et d'effarouchement. Certaines techniques d'effarouchement nécessitent un permis.

NOUVELLES DE L'ARPELA

Étude de l'hydrologie et de la morphologie du bassin versant du ruisseau Bonnallie

À la suite de la réception des rapports de l'étude du ruisseau Bonnallie, une présentation des résultats par les firmes Aqua-Berge et JFSA a été organisée afin d'éclairer davantage les décisions qui seront à prendre pour poursuivre ce dossier. Cette présentation qui s'adressait aux membres du conseil, aux membres du CA de l'ARPELA ainsi qu'aux membres du CCE a eu lieu le 28 janvier dernier.

Au cours de l'année qui vient, notre association travaillera de concert avec la municipalité pour déterminer les solutions de mitigation à privilégier et en préparer la mise en œuvre. Nous rappelons aux membres que les rapports de l'étude du ruisseau Bonnallie sont disponibles sur notre site web, à l'onglet « Documents ». Il faut cependant obtenir un mot de passe pour accéder aux pages réservées aux membres.

Visitez notre site web : www.arpela.ca.

Notre association est maintenant accessible en tout temps sur le web. N'hésitez pas à visiter notre site pour obtenir tous les détails de notre action, pour envoyer des commentaires ou des suggestions et bien sûr, pour devenir membre de l'association ou renouveler votre adhésion. Votre appui depuis maintenant 52 ans (!) a permis à l'ARPELA d'être un interlocuteur incontournable et crédible pour toutes les questions touchant à l'environnement de notre lac.

Ne négligez pas de poursuivre votre engagement en transmettant votre coupon d'abonnement ou de renouvellement, avec votre remise. Vous trouverez ce coupon à l'onglet « Devenir membre » de notre site web. Il sera également joint au dépliant 2014 qui sera expédié par la poste au cours des prochaines semaines.

Prochaine assemblée générale de l'ARPELA

Veillez prendre note que la prochaine assemblée générale de l'ARPELA aura lieu le samedi, 26 avril. Nous espérons vous y rencontrer en grand nombre.

...

CAPSULE HISTORIQUE

Le saviez-vous ?

Contrairement à ce que pensent certains, la rue de la **Petite Rivière** n'a rien à voir avec la petite rivière qui coule au bout de celle-ci, entre le lac Parker et le lac d'Argent. La rue est plutôt nommée en l'honneur du lieu d'origine du cultivateur Louis-Charles Simard, père de Noël Simard (des Serres Simard), dont les terres aboutaient à l'endroit où se trouve la rue. En effet, Louis-Charles Simard venait de Petite-Rivière St-François, en Charlevoix.

Did you know?

Contrary to popular belief, the street named **Petite Rivière**, on the northern shore of Silver Lake, has nothing to do with the small river that flows at its end. Rather, the street is named after the birthplace of Louis-Charles Simard, a farmer whose land stretched to where said street is located. The man stemmed from a place called Petite-Rivière St-François, in the Charlevoix region.

Patrick McDonald ; remerciements à Mme Marthe Gagnon et à M. Claude Nadon



Association des résidents pour la protection de l'environnement du Lac d'Argent Inc.

CLUB DE L'ÂGE D'OR

Nos prochains brunchs auront lieu les 16 février, 16 mars et 27 avril.

Il y aura du bingo les 15 février, 1er, 15 et 29 mars, ainsi que les 12 et 26 avril.

Voici un aperçu de nos différentes activités à la salle « La Missisquoi » :

- danse en ligne,
- ViActive,
- cours d'ordinateur,
- programme P.I.E.D.,
- tricot,
- tissage,
- billard,
- aérobie.

Si vous avez de l'intérêt pour un de ces cours, appelez au 450-297-4541 pour plus d'informations.

Petit rappel : un voyage aux Iles de la Madeleine est organisé du 12 au 18 août 2014. Vous devez réserver dès maintenant car le nombre de places est limité. Le montant du dépôt dû lors de la réservation est de 100,00\$ par personne, le solde sera payable au début de juin 2014. Pour plus d'informations, communiquer avec Raymond Breton au 450-297-0761 ou par courriel: rayfranc@axion.ca

...

LES CORRESPONDANCES D'EASTMAN

La 12^e édition du seul festival littéraire d'été en Amérique du nord se tiendra du 7 au 10 août prochain. Plusieurs nouveautés à venir.

Suivez-nous sur Facebook ou sur notre site web pour tous les détails!

www.lescorrespondances.ca




ALERTE À L'AGRILE DU FRÊNE

L'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (ACIA) met en garde la population concernant la propagation de l'agrile du frêne, un insecte ravageur qui s'attaque à toutes les essences de frênes. Sa présence a été détectée à Granby en novembre dernier, et l'Agence demande l'aide de toute la population pour aider à freiner sa propagation en évitant de déplacer tous les produits du frêne (billes, branches, copeaux, etc.) mais également toutes les essences de bois de chauffage provenant d'une région touchée. Veuillez donc SVP vérifier la provenance de votre bois de chauffage et vous approvisionner localement s'il y a lieu. Pour plus d'informations, visitez le site web de l'ACIA au www.inspection.gc.ca/phytoravageurs.

J.P. Cadrin & Ass. Inc.
évaluateur agréé

cadrin@jpcadrin.ca
455 MacDonald, bureau 300, Magog (Québec), J1X 1M2
tél.: 819-843-3635 téléc.: 819-843-0448

Donald Bonsant, urbaniste
Directeur principal, aménagement,
urbanisme et développement durable 
150, rue de Vimy, Sherbrooke QC J1J 3M7
Tél.: 819-562-3871, poste 2315 M.: 819-571-8035
douald.bonsant@exp.com

EXCAVATION
N. JEANSON
TRANSPORT en VRAC
PAYSAGEMENT
Michael Jeanson, prop. 

COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

Deux postes sont actuellement à pourvoir au CCU, organisme mandaté par le conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Les recommandations et les avis du CCU permettent au conseil municipal de profiter de la contribution d'élus et de citoyens, lesquels peuvent faire valoir leur expérience de vie dans la municipalité et leurs préoccupations particulières pour l'aménagement de leur territoire. La mise sur pied d'un CCU permet donc de rapprocher le citoyen des questions d'urbanisme.

Si vous êtes intéressé à siéger sur ce comité, prière d'envoyer une courte lettre de présentation et un bref résumé de vos expériences à l'hôtel de ville. C'est le conseil municipal qui sélectionnera et nommera les 2 nouveaux membres lors d'une prochaine assemblée publique.

ARTS ET CULTURE

Le comité « Arts et culture » est à la recherche d'artistes intéressés à utiliser la gloriette du Parc du Temps qui passe (en arrière du bureau de poste) au cours de l'été : musiciens, chanteurs, conteurs... Faites-vous connaître en nous contactant à l'hôtel de ville! Toutes les propositions seront évaluées par le comité.

Les membres du comité sont actuellement en train de choisir le prochain titre qui sera à l'honneur dans le cadre de notre 4^e édition de l'activité « Un livre, un village », dont le lancement aura lieu au printemps.

...

BIBLIOTHÈQUE

Les bénévoles de la bibliothèque vous rappellent qu'en plus de nos services sur place, tous nos abonnés ont maintenant accès à plusieurs services en ligne, comme la possibilité de consulter son dossier d'abonné ou de faire venir des livres d'autres bibliothèques du Réseau Biblio, mais aussi d'emprunter des livres numériques, via votre liseuse électronique, tablette ou ordinateur, ou lire des journaux en ligne, et ce tout à fait gratuitement! Pour ce faire, vous avez besoin de votre numéro d'abonné et de votre NIP, que les bénévoles pourront vous rappeler au besoin pendant les heures d'ouverture, soit les mercredis de 13 h à 17 h et de 19 h à 20 h, ou les samedis de 10 h à 14 h.

Pour plus d'informations, consultez le site www.mabibliotheque.ca/estrie/fr/index.aspx

Invitation aux jeunes parents : la bibliothèque participe au programme « Une naissance, un livre »!

Si vous inscrivez votre enfant d'un an ou moins à notre bibliothèque, il recevra une trousse de bébé-lecteur pleine de surprises! Et en plus, vous offrirez à votre enfant le plus beau des cadeaux : le goût des livres et de la lecture!

...

TÉLÉPHONES D'URGENCE FEU - AMBULANCE : 911 SERVICE DE POLICE : Sûreté du Québec 819-564-1212 ou 1-800-461-2131
INFO-CRIME : 1-800-711-1800 SIGNALER UN ANIMAL MORT : route 112 ou G.-Bonnallie 819-562-2693, ailleurs sur les routes 450-297-3440
SIGNALER UN OISEAU MORT : 1-877-644-4545 (virus du Nil)

Municipalité d'Eastman, 160, chemin George-Bonnallie, Eastman (Québec) J0E 1P0

Téléphone : 450-297-3440

Télécopieur : 450-297-3448

Courriel : info@muneastman.ca

Heures d'ouverture : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h, du lundi au vendredi

www.muneastman.ca